



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

LE BARREAU DE BRUXELLES

*ENTREPRENEURIAL
HUMANISTE
VOLONTAIRE*

Rapport 2011 - 2012



01 Le barreau de Bruxelles

04 > 11



06 Le barreau et l'entreprise

38 > 43

07 La place de la femme au barreau

44 > 47

02 L'organisation de la profession

12 > 17



03 Une autre façon d'être avocat

18 > 23



Le barreau dans la Cité

09

54 > 59



04 Les combats

24 > 31



05 L'aide aux plus démunis

32 > 37

10 Les publications

60 > 64

08 Le barreau, l'art et la culture

48 > 53



BARREAU DE BRUXELLES ORDRE FRANÇAIS

01



Le barreau de Bruxelles

Le barreau de Bruxelles occupe une place importante dans le monde. Il compte plus de 4500 avocats.

Il est le premier barreau belge par le nombre d'avocats et le troisième barreau francophone du monde.

Il est l'un des grands barreaux, aux côtés d'Amsterdam, Hong Kong, Philadelphie, Barcelone, Paris, Montréal, Francfort, Moscou, Chicago, Ho Chi Minh, Toronto, Tokyo, New York...



7^{ÈME} CONFÉRENCE DES BARREAUX DES GRANDES VILLES DU MONDE

Montréal les 5, 6 et 7 septembre 2011

Un barreau moderne
baigné de valeurs
essentielles



4.500

avocats au barreau de Bruxelles

Le barreau de Bruxelles est moderne, entrepreneurial et humaniste. Il plonge ses racines dans plus de 200 années d'histoire et repose sur des valeurs essentielles : indépendance, secret professionnel, probité, défense des plus vulnérables, loyauté, dignité, solidarité...



LE PREMIER MINISTRE ET LE VICE-PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DES FINANCES, RENDENT VISITE AU BARREAU DE BRUXELLES

Le 27 septembre 2011

**Nous sommes libres,
en dehors de toutes
les formes de pouvoir
et des groupes de pression.**

**Nous apportons notre soutien
à tout combat contre les injustices.
Nous sommes aux côtés des citoyens
dans les causes que nous estimons justes
en notre âme et conscience.
La défense des droits de l'homme
est au cœur de nos préoccupations.**

20 ans

de la Fédération des Barreaux Européens

Le barreau de Bruxelles compte plusieurs centaines d'avocats étrangers membres de l'Union européenne. Bruxelles est un pôle d'attraction important. Plusieurs organisations et fédérations internationales de barreaux et d'avocats ont leur siège dans la capitale de l'Europe.

En mai 2012, la Fédération des Barreaux Européens y a fêté son vingtième anniversaire. Le barreau de Bruxelles joue un rôle important sur la place internationale : organisation de symposium, prises de position sur des thèmes d'actualité (secret professionnel, réseaux sociaux, cabinet virtuel, conflits d'intérêts...), mise sur pied de structures alternatives de règlement de conflits...

Demain, Bruxelles doit être la capitale des barreaux d'Europe.



CONGRÈS DES 20 ANS DE LA FÉDÉRATION DES BARREAUX EUROPÉENS

Vidéo visible sur le site du barreau



LES 20 ANS DE LA FÉDÉRATION DES BARREAUX EUROPÉENS

200 ans

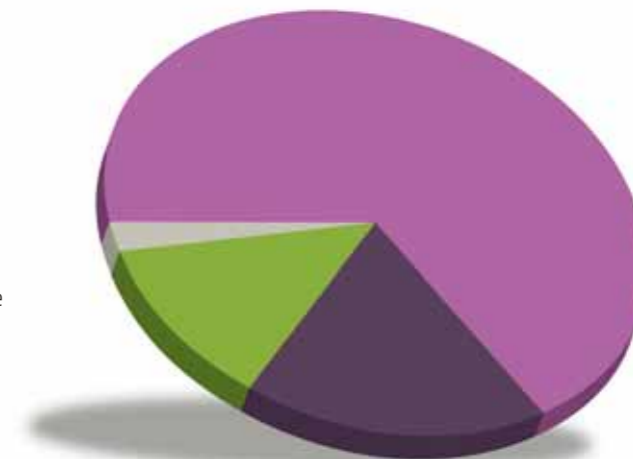
du barreau de Bruxelles



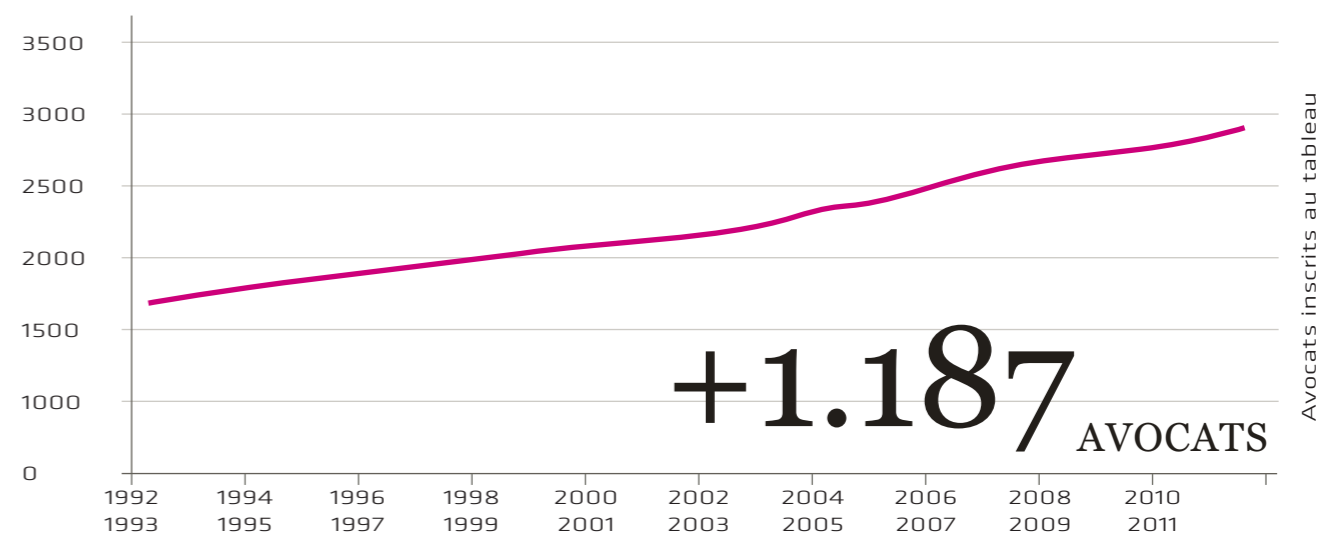
© MARIE-FRANÇOISE PLISSART

Le barreau de Bruxelles a évolué fortement en nombre ces vingt dernières années.

67,75 %	Avocats
18,11 %	Stagiaires
12,07 %	Avocats européens
2,07 %	Avocats hors Europe



Evolution du barreau de 1992 à 2012



Evolution de la femme au barreau de 2000 à 2012

+466 AVOCATES

Le barreau de Bruxelles sur le web

Le site web du barreau est mis à jour quotidiennement de manière à coller au plus près avec l'actualité. Les liens renvoient vers d'autres médias et les vidéos des activités de l'Ordre (interviews, événements, reportages) peuvent être visionnées très simplement directement sur la page du site.

Audience moyenne en mai 2012

+1.000/JOUR



En un an, l'audience du site internet de l'Ordre a été multipliée par dix.



Le barreau a renforcé sa présence dans le monde numérique en ouvrant une page Facebook qui permet de relayer l'information du site auprès de tous les utilisateurs de ce réseau. C'est une autre façon d'assurer la présence du barreau dans la Cité et dans le monde.

Le barreau dispose également d'une page sur le site Wikipédia, en français, en anglais et en néerlandais.

Ces médias numériques donnent une autre image de la profession : dynamique, actuelle, engagée, loin de la vision antagoniste et compassée du métier d'avocat.

Si être avocat autrement passe par des changements radicaux dans les modes de communication avec la société civile, les nouveaux médias de notre barreau y apportent leur contribution avec transparence, simplicité et disponibilité.



Débats, séminaires, colloques et journées de réflexion



Le barreau de Bruxelles se veut présent dans les débats et la réflexion de tout ce qui touche à la justice, le droit et les problèmes importants de société. Ses réflexions sont menées par l'intermédiaire d'un « think tank » créé en 2010 et par l'organisation de nombreux séminaires, colloques et journées de réflexion. Plusieurs de ces actes ont fait l'objet de publications.

De nombreux sujets aussi divers que variés ont été abordés par le conseil de l'Ordre.

Des **protocoles d'accord** ont été signés avec le tribunal de police et avec la cour d'appel de Bruxelles. Ils sont destinés à établir des règles de fonctionnement efficaces à respecter par les magistrats et par les avocats ;

Le conseil de l'Ordre a eu l'occasion de se pencher sur un certain nombre de questions de principe touchant à la **déontologie de l'avocat** ;

Un protocole d'**accord relatif au détachement d'avocats en entreprises** a été signé avec l'Institut des juristes d'entreprises ;

Une réflexion sur les cabinets virtuels ainsi que sur la **responsabilité sociétale** du barreau a été menée ;

L'Institut de développement personnel de l'avocat a été mis sur pied ;

La **fonction de conseiller à l'égalité des chances** en vue de lutter contre les discriminations a été créée ;

Le Règlement d'Ordre Intérieur du barreau a été revisité ;

La **Fondation Poelaert**, dont le but est de défendre et de gérer le magnifique palais de justice de Bruxelles a été constituée à l'initiative du barreau ;

De nouveaux services de documentation ont été mis en place au niveau de la bibliothèque ;

L'œuvre de mémoire n'a pas été oubliée grâce à la création de la **commission archives** du barreau et la publication d'un ouvrage sur le bicentenaire de notre barreau avec les historiens Jérôme De Brouwer et Bart Coppein.

Une centaine de **commissions** dont **¼ communes avec l'Ordre néerlandais** fonctionnent régulièrement et sont attentives aux développements du droit et de la société dans ses rapports avec la profession d'avocat ;

Le barreau de Bruxelles a fêté dignement son bicentenaire ;

Le barreau a mis sur pied toute l'organisation dite « **Saldus** », l'assistance des justiciables lors des premières auditions par les services judiciaires ou de police ;

Participation active aux débats sur la justice : scission judiciaire et BHV, réforme du paysage judiciaire ; peines incompressibles ; situation des prisons ; accès à la justice ; TVA sur les honoraires d'avocats ; droits de l'homme ; aide aux plus démunis ; travail relatif à l'amélioration des procédures judiciaires et à l'encouragement des modes alternatifs du règlement des conflits ; développement de la place de Bruxelles comme capitale de l'Europe des barreaux.

Le conseil de l'Ordre s'est réuni à plusieurs reprises avec des conseils de l'Ordre d'autres barreaux : Paris, Liège, Strasbourg, Luxembourg, Nivelles, l'Ordre néerlandais de Bruxelles. Il a reçu la visite de plusieurs personnalités : le premier ministre Yves Leterme, le ministre des Finances Didier Reynders, Me Jacques Vergès, le président du CCBE, l'ancien président du barreau pénal international, des représentants d'Avocats sans frontières, différents bâtonniers africains...

02

L'organisation de la profession



CONSEIL DE L'ORDRE 2010-2011



CONSEIL DE L'ORDRE 2011-2012

© MARIE-FRANÇOISE PLISSART

Le conseil de l'Ordre

Le conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles est composé du bâtonnier et de seize membres élus annuellement par l'assemblée générale des avocats. Il représente l'ensemble des membres du barreau. La loi donne mission au conseil de sauvegarder l'honneur de l'Ordre et de veiller au respect de son éthique.

Durant les 2 années de bâtonnat de Me Buyle, il y aura eu environ 80 séances du conseil de l'Ordre et 23 audiences administratives, essentiellement en matière d'obligation de stage, de contrôle de qualité et de retards dans le paiement des cotisations.

Le conseil aura émis une quarantaine d'avis sur honoraires.

3.858 nouveaux dossiers au rôle du bâtonnier ont été ouverts. Ces dossiers concernent, de manière générale, tout ce qui a trait à la déontologie.

Conciliation en matière de contestation d'honoraires

Du 1^{er} septembre 2011 au 30 avril 2012

74 dossiers ont été traités en matière de contestation d'états d'honoraires, dans lesquels 52 accords ont pu être trouvés, 19 échecs ont été enregistrés et 3 dossiers sont dans l'attente d'une décision.

En une dizaine d'années

Plus de mille dossiers ont été traités par l'ensemble de l'équipe des conciliateurs. 793 accords ont été enregistrés pour 276 échecs, soit un taux de succès d'environ 75%.

75%
Taux de succès



RÉUNION DES BÂTONNIERS
LORS DU DÉBAT DU BICENTENAIRE

Le Bâtonnier

A la tête de l'Ordre se trouve le bâtonnier, qui est élu annuellement par l'assemblée générale des avocats. Le bâtonnier dirige et représente l'Ordre. Il préside le conseil de l'Ordre et l'assemblée générale des avocats. Il est responsable de la gestion journalière de l'Ordre.



Vidéo visible
sur le site du barreau

Le cabinet du bâtonnier et le secrétariat de l'Ordre

Le bâtonnier est assisté dans ses tâches journalières par un cabinet composé de trois avocats, tous anciens membres du conseil de l'Ordre. Ils préparent, notamment, tous les dossiers spécifiques liés à la pratique du métier d'avocat, les incidents qui peuvent survenir entre avocats, avec des clients, des magistrats. L'Ordre dispose d'un secrétariat administratif composé d'une dizaine de personnes.

La permanence du bâtonnier

La permanence du bâtonnier **offre un terrain d'écoute au justiciable qui rencontre certaines difficultés au cours de la relation avec son avocat**. Elle lui permet d'avoir, sur simple rendez-vous, un entretien avec un délégué du bâtonnier qui s'efforce de l'aider à résoudre le problème.

Cette permanence fonctionne aujourd'hui à raison de 8 à 10 séances par mois et son succès démontre qu'elle répond à une attente des citoyens.

Les commissions de l'Ordre

Le barreau de Bruxelles a instauré en son sein une centaine de commissions et groupes de travail. Centres de réflexion, **ceux-ci sont chargés d'informer ou de formuler des avis au bâtonnier et au conseil de l'Ordre ou encore d'assister les autorités du barreau dans les domaines spécifiques de leurs attributions**. Ces domaines sont extrêmement variés et touchent au droit proprement dit et à son évolution ou à l'organisation interne du barreau : droit pénal, assurances, droit de la famille, modes alternatifs de règlement des conflits, droit fiscal, etc.



Caddybarreau est un service de centrale d'achats du barreau.

Le Carrefour des stagiaires

A l'écoute des stagiaires, le Carrefour répercute leurs préoccupations auprès de l'Ordre dont il est l'interlocuteur privilégié, notamment au sein de la Commission du stage.

« Carrefours de la formation », visites culturelles, activités sportives, *afterworks*, nuit des stagiaires... Le Carrefour multiplie les lieux de rencontre et de discussion pour les stagiaires, qui se voient ainsi offrir la possibilité de jeter les bases de leur réseau professionnel.

Le Carrefour représente le barreau de Bruxelles lors des JobDays organisés par les universités. Les étudiants, particulièrement intéressés par notre profession, ont apprécié l'information accessible et objective qui leur est offerte à cette occasion.

Ces nombreux projets peuvent être menés à bien grâce à l'enthousiasme et au dynamisme de la trentaine d'avocats bénévoles réunis autour du délégué des stagiaires.



www.carrefourdesstagiaires.com

18 ans!

Le Carrefour des stagiaires fête cette année ses 18 ans et atteint ainsi l'âge de la maturité. Toujours plus impliqué dans la vie du barreau, il en est désormais un acteur respecté.

Conférence du jeune barreau



La Conférence du jeune barreau

La Conférence du jeune barreau est particulièrement présente pour animer la vie culturelle, scientifique et sociale du barreau de Bruxelles.

Un simple coup d'œil sur l'agenda de cette année judiciaire permet de se rendre compte de la diversité importante des activités proposées à l'ensemble des avocats.

Événement phare de cette année, la Conférence a organisé la Grande rentrée de l'année judiciaire 2011-2012 en présence d'une cinquantaine de délégations de barreaux de l'étranger. La séance solennelle a permis aux orateurs de l'après-midi de réaffirmer leur attachement à la laïcité dans ses aspects les plus larges. Le dîner qui clôturait cette rentrée a quant à lui rassemblé plus de 1000 personnes pour une soirée des plus festives.

La commission professionnelle et sociale

Cette commission aide les avocats en difficulté en leur prodiguant des conseils notamment en vue de mieux organiser la gestion de leur cabinet.

L'outplacement et le coaching organisés par l'Ordre sont souvent des pistes de réflexion utilisés pour ces avocats.

Le statut du collaborateur a retenu une attention particulière. Une commission composée d'une dizaine d'avocats provenant d'horizons divers (avocats de proximité, membres d'association de taille moyenne, membres de cabinets internationaux) s'est réunie pour faire un premier inventaire des défis auxquels sont confrontés les avocats collaborateurs d'une part et les avocats qui emploient des collaborateurs d'autre part et pour identifier les moyens que le barreau peut mettre en œuvre pour répondre aux besoins légitimes des avocats collaborateurs, notamment en matière de formation et d'élaboration d'un plan de carrière.

Ses travaux ont permis de dégager divers axes de réflexion

- Le rôle de conseil important que peuvent jouer les avocats plus âgés
- Le statut particulier des femmes avocats
- Les bourses de collaboration
- Les formations qui pourraient être mises sur pied par le barreau, au bénéfice tant des collaborateurs que des patrons
- Une réflexion sur le statut du collaborateur

La commission « Solidarité-Barreau »

La création par le conseil de l'Ordre de la commission « Solidarité-Barreau » en 2008 procédait de la réflexion selon laquelle le barreau comprend un certain nombre d'avocats qui connaissent des difficultés, parfois grandes, à poursuivre leur carrière et que les mesures prises par les autorités de l'Ordre à leur égard sont généralement quasiment exclusivement d'ordre disciplinaire ou quasi disciplinaire.

Or, l'Ordre pourrait mieux servir à la fois ces avocats et l'Ordre dans son ensemble s'il avait les moyens de prendre des mesures préventives plutôt que répressives.

La commission a été chargée de mettre un certain nombre de mesures en œuvre :

Clignotants

Le programme dit des « clignotants » permet de centraliser certaines informations éparées dont l'Ordre dispose et qui peuvent être l'indication qu'un avocat connaît des difficultés professionnelles ou financières. Le bâtonnier est averti par voie électronique lorsque plusieurs de ces éléments se recourent.

Modification du règlement de stage

La Commission a proposé à la Commission de stage de modifier le règlement de stage afin de rendre obli-

gatoire la mise à disposition par le maître de stage d'un matériel informatique de base.

Formation à la gestion d'un cabinet d'avocats

Les difficultés que rencontrent les avocats dans leur carrière sont souvent dues à des lacunes en matière de gestion de leur cabinet, plus qu'à un manque de compétences professionnelles. Un programme de formation fut organisé en ce sens par le barreau en coopération avec la Solvay Business School. Il a connu un réel succès et sera également reconduit.





Une autre façon d'être avocat

Il entre dans la mission première de tout avocat de tenter de concilier des parties qui s'opposent avant de recourir aux procédures judiciaires.

Celles-ci ne devraient être instituées que comme ultime recours après que toutes autres possibilités pour tenter d'aboutir à un règlement amiable aient été tentées.



La journée « Une autre façon d'être avocat » du 3 septembre 2010 fut honorée de la participation d'Eric-Emmanuel Schmitt

Les modes de résolution des conflits autres que judiciaires

La commission Mode Alternatifs de Règlement des Conflits (« MARCs ») a développé différents programmes de nature à promouvoir le recours à la négociation, à la médiation ou à l'arbitrage.

De même, la commission « droit de la famille » a poursuivi ses efforts pour le développement du droit collaboratif, technique de négociation basée sur des accords préalables entre les parties et leurs avocats respectifs.



MARCs

Promouvoir le recours à la négociation, à la médiation ou à l'arbitrage

Brussels,
the European Arbitration Hub

A l'initiative d'un groupe de travail issu du Cepani, différentes actions ont été entreprises auprès de la Région de Bruxelles-Capitale afin de promouvoir Bruxelles comme place d'arbitrage.

La création d'un bureau de facilitation assurant la promotion de Bruxelles comme place d'arbitrage et pouvant se charger des aspects pratiques liés à l'organisation d'arbitrages internationaux est envisagée.

Ce projet sera porté par les missions économiques fédérales et régionales afin d'attirer le siège d'arbitrages internationaux à Bruxelles.

La réussite de ce projet générera du travail pour les avocats belges spécialisés en la matière et aura des retombées économiques favorables pour Bruxelles et sa région.

bMediation et médiation avec le tribunal de commerce

Le barreau de Bruxelles a poursuivi son action au sein de l'asbl Brussels Business Mediation Center (BBMC), renommée en 2011 « bMediation ».

Dans l'optique de **faire de Bruxelles une place majeure en matière de médiation commerciale, tant au niveau international que national**, bMediation s'est ouverte aux autres professionnels du monde de l'entreprise et compte désormais dans son conseil d'administration des représentants de l'Institut des juristes d'entreprise, de l'Union des entreprises de Bruxelles, du VOBA, etc.

Outre ses activités de formation des candidats médiateurs, bMediation multiplie les contacts avec les entreprises pour promouvoir le recours à la médiation dans le règlement des différends avec leurs clients et fournisseurs. C'est ainsi qu'en 2011, un partenariat a été conclu avec l'importateur belge d'leteren. Il s'agit d'une première étape porteuse d'espoirs.

La commission « MARCs » a développé, en partenariat avec son homologue néerlandophone, un partenariat avec le tribunal de commerce de Bruxelles pour assurer une permanence de médiateurs commerciaux disponibles aux audiences d'introduction et de référés pour donner des informations aux parties et à leurs conseils sur le fonctionnement, l'utilité et l'apport de la médiation dans la résolution de leurs conflits et, le cas échéant, entamer immédiatement une médiation si les parties le souhaitent.

La présence des médiateurs, sur place, dans les tribunaux, est une initiative importante. Elle rend la médiation « visible » et concrète. Les informations utiles peuvent être données en temps réel par des personnes qualifiées sachant parfaitement de quoi elles parlent. Le soutien du tribunal de commerce de Bruxelles est tout aussi important. L'autorité morale des magistrats qui invitent les parties en conflit à envisager la possibilité de résoudre de manière amiable leur litige est un facteur déclenchant d'une dynamique positive pour tous.

La permanence est organisée tous les mercredis et le dernier vendredi de chaque mois. A l'avenir, un call center sera organisé pour relayer l'information toute la semaine et organiser les médiations.

*Etre un homme meilleur,
pour être un meilleur avocat*

Maxime du bâtonnier Cruyplants

Règlements
« contacts avec les témoins »
et « attestations écrites »

Initiés déjà sous le bâtonnat d'Yves Oschinsky, les travaux de la commission MARCs ont abouti à l'adoption par le conseil de l'ordre de deux nouveaux règlements le 12 octobre 2010.

Le premier élabore les règles permettant aux avocats d'avoir des contacts avec des personnes appelées à témoigner dans des procédures arbitrales ou dans tous processus de règlement des conflits ayant une base contractuelle. Ce règlement change la règle ancestrale non écrite d'interdiction totale pour un avocat d'avoir de tels contacts.

Le second règlement élargit le champ d'application d'une recommandation qui avait été adoptée le 19 février 2008 et trace les contours de ce qu'il est permis à l'avocat de faire en matière d'attestations écrites délivrées par des témoins et destinées à être utilisées dans les procédures judiciaires ou non judiciaires.

bMédiation au tribunal de la jeunesse

Un projet pilote a été mis en place entre le barreau et le tribunal de la jeunesse de Bruxelles en mai 2010. Il est actuellement en phase d'évaluation finale.

Ce projet présente les caractéristiques essentielles suivantes : certains jours d'audience des chambres traitant des affaires civiles du tribunal de la jeunesse, un stand d'information quant à la médiation est mis en place dans les couloirs aux abords des salles d'audience.

De l'information générale sur la médiation est donnée aux avocats et à toutes personnes présentes. En outre, des médiateurs, tous agréés par la Commission Fédérale de Médiation en matière familiale, sont présents (ou appelables) pour pouvoir initier immédiatement un processus de médiation avec les parties qui en font la demande, bien souvent parce qu'elles ont été incitées par les magistrats à l'audience, à tenter de résoudre leurs différends par ce biais.

Les médiateurs qui participent à ce projet-pilote (en grande majorité des avocats mais aussi certains non-avocats), ont tous suivi une formation spécifique et participent à un groupe de réflexion et de pilotage. Des tarifs de médiation sont appliqués de manière égale par tous les médiateurs.

Ce projet rencontre un franc succès auprès des parties et du tribunal, qui l'appuie.



Protocole de négociation

La commission MARCs a élaboré un nouvel outil destiné à être mis à la disposition des avocats : le « protocole de négociation », à disposition des membres du barreau sur le site de l'ordre.

Ce protocole de négociation est destiné à être signé par les clients qui s'engagent à participer à des négociations confidentielles dans un cadre contractuellement plus rigoureux que celui des simples conversations entre avocats, ainsi que par les avocats de ces clients. Sa rédaction s'inspire des principes du « droit coopératif » qui a été développé dans certains pays (États-Unis, Canada, notamment). Il est essentiellement **destiné à encadrer de telles négociations et à fixer des règles contractuelles pour celles-ci, notamment en matière de confidentialité des discussions et des documents qui sont échangés** à cette occasion.

L'Institut de Développement Personnel de l'Avocat (IDPA)



L'IDPA a été créé dans la foulée du colloque du 1^{er} septembre 2010 « Une autre façon d'être avocat ».

Partant de la maxime du bâtonnier Cruyplants « être un homme meilleur, pour être un meilleur avocat », l'objectif de l'Institut est d'inciter les avocats à travailler à leur développement personnel. L'IDPA organise des conférences dont le but est de sensibiliser l'avocat à cette démarche de développement personnel, de l'amener à une prise de conscience et de lui offrir la possibilité de poursuivre la démarche plus avant sous forme d'atelier, en sélectionnant pour lui, dans l'offre qu'il pourrait trouver sur le marché, un animateur spécialisé.

L'IDPA a ainsi organisé des conférences sur la gestion du stress, le coaching et la gestion des émotions et mis sur pied des ateliers réunissant sur le même thème une petite quinzaine de confrères.

L'IDPA a également organisé une journée de réflexion le 2 septembre 2011 sur le thème « L'avocat et l'argent » ainsi qu'un atelier « Argent, rires et valeurs ».

L'IDPA a été invitée à présenter ses travaux à la Commission « Qualité de la vie » du barreau de Paris.

Enfin l'IDPA organisera une nouvelle journée de réflexion le 7 septembre 2012 sur le thème « L'avocat et le bonheur ».

L'Ordre et chacun des membres du barreau s'engagent dans une démarche de développement durable

La responsabilité sociale de l'avocat

Créé le 30 novembre 2010, le groupe de travail est chargé « d'identifier comment l'Ordre lui-même et chacun des membres du barreau peut rendre compte de son engagement dans une démarche de développement durable ».

Ce groupe est animé par Jean-Marc Gollier, François De Bauw, Stanislas van Wassenhove, Alexis Deswaef et Nicolas Dupont.

Le 7 juin 2011, ce groupe de travail a remis son premier rapport dans lequel il conclut que « Notre métier, c'est de créer de la valeur sociale et du sens (de la responsabilité notamment) ... L'avocat est un exemple d'éthique dans la cité ... L'avocat est un créateur de valeur » (au sens moral de ce terme). Ainsi, il est chargé du BAJ, il a créé Avocats sans Frontières, il participe à de nombreux projets sociaux dans le domaine du droit familial et du droit de l'entreprise.

Le groupe de travail a alors été chargé d'organiser un colloque les 19 et 20 janvier 2012 à l'occasion de la rentrée solennelle, pour que s'épanouisse l'idée de la « Responsabilité sociale des avocats ».

La presse donne à ce colloque un écho remarquable : la *Libre Belgique* lui consacre une double page.

Ce colloque a permis une moisson d'idées neuves et a confirmé que le projet devait être poursuivi.

Tous les professionnels qui sont venus partager leur expérience ont confirmé qu'à leur avis, le monde de demain sera bien plus soucieux qu'aujourd'hui d'une responsabilité bien comprise, c'est-à-dire avant tout de la capacité de chacun de répondre de ses actes et de les assumer. Il ne s'agit pas de culpabiliser et de montrer du doigt des fautes.

Il s'agit de participer ensemble à la construction d'une société durable, plus juste et, du coup, plus paisible.

Le Barreau doit renouer avec sa riche tradition de professionnels de la responsabilité sociale et l'étendre aux préoccupations nouvelles que sont les défis environnementaux et sociaux de ces temps de crise.

Le 6 mars 2012, le conseil de l'Ordre adopte, sur le rapport du groupe de travail, la résolution « Avocat Autrement » qui se termine par cette invitation à tous :

Le conseil invite les membres de son barreau

à participer, dans les divers forums ouverts à l'initiative de l'Ordre ou avec son soutien, à une réflexion en profondeur sur leur responsabilité à l'égard de leurs clients, de leurs collaborateurs ou stagiaires, de leur personnel, de leurs confrères, de leurs fournisseurs, de l'environnement et de la société en général, à concrétiser cet engagement en modifiant, le cas échéant, de manière tangible et durable leurs comportements et en se montrant capable d'en rendre compte, à contribuer activement, chaque fois qu'ils le peuvent, à donner au droit, à la norme juridique et à l'éthique de comportement la place qui leur revient dans notre société.



04 Les combats

Le barreau de Bruxelles mène différents combats pour rendre meilleure notre société, dans des domaines qui lui sont propres ou chers.

*Là où il y a une volonté,
il y a un chemin*

Tom Lanoye



Une commission « think tank » a été instituée

avec pour objectif principal de susciter la réflexion, au sein de notre barreau, sur divers sujets de société, touchant directement ou indirectement notre profession. Il s'agit, pour le barreau et dans la mesure de ses moyens, d'apporter sa contribution au débat démocratique sur des sujets de société, en intégrant autant que possible les médias.

A l'échelle de notre barreau, nous avons voulu répondre à certaines questions ou être en mesure de produire des analyses sur le développement de l'actualité. Des panels ont été organisés impliquant des acteurs de premier plan appelés à débattre, avec des avocats, de sujets choisis.

Les médias ont systématiquement été associés pour relayer lesdits débats et les idées et propositions y débattues. Ainsi, plusieurs débats ont été organisés.



© BENOÎT FERON

L'avenir du palais de justice (7 décembre 2010)

Participants :

Monsieur Luc Hennart (président du Tribunal de Première Instance de Bruxelles), Monsieur le bâtonnier Yves Oschinsky, Monsieur Francis Metzger (architecte, Cabinet MA²), Monsieur l'abbé Jacques Van der Biest, Monsieur Marc Frère (président de l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (ARAU)), Madame Isabelle Pauthier (directrice de l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (ARAU)), Monsieur François Schuiten (artiste et dessinateur).



De l'université au barreau,
du « master » au « maître » :
Quelles sont les attentes du barreau à
l'égard des diplômés actuels en droit ?
(17 mars 2011)

Participants :

Monsieur Olivier Caprasse (avocat - ancien doyen de la faculté de droit de Liège), Madame Valérie Vandiest (Avocat - présidente de l'ADIV), Monsieur Xavier Dieux (Avocat - ancien doyen de la faculté de droit de l'ULB), Monsieur Jean-Louis Renchon (Avocat - ancien doyen de la faculté de droit de l'UCL), Monsieur Bernard Dubuisson (Professeur à l'UCL - doyen de la faculté de droit), Monsieur Michel Kaiser (Avocat), Madame Martine Delierneux (Juriste ING, professeur à l'ULB).



© BENOÎT FERON

Y a-t-il encore
une justice à Bruxelles ?
(30 novembre 2011)

Participants :

Monsieur le Doyen Pierre Jadoul (conseil supérieur de la Justice), Monsieur Hervé Louveaux (association Syndicale des Magistrats), Madame Joëlle Milquet (ministre de l'Emploi et du Travail), Monsieur Antoon Boyen (premier Président de la Cour d'appel de Bruxelles), Monsieur Dirk Van Gerven (Bâtonnier de l'Ordre néerlandophone du Barreau de Bruxelles), Monsieur Francis Delpérée (sénateur - avocat honoraire - professeur émérite UCL), Monsieur Frédéric Gosselin (avocat - assistant ULB).

La TVA
sur les honoraires
d'avocat

Le Barreau se bat pour maintenir l'exonération de la TVA sur les honoraires, et ce dans l'intérêt du justiciable. Augmenter le coût d'accès de la justice de 21 % pénaliserait lourdement les classes moyennes.

De la conviction au doute.
Entre art, croyance et vérité
(7 juin 2011)

Participants :

Madame Susann Heenen-Wolff (psychanalyste, professeur à l'UCL), Monsieur Pierre Mertens (écrivain), Monsieur Henri Bartholomeeusen (avocat), Monsieur Yvon Englert (médecin, professeur à l'ULB), Monsieur Eric de Beukelaer (prêtre, ancien porte-parole des Evêques de Belgique).

Les prisons :
les alternatives à l'enfermement
(19 janvier 2010),
le combat pour la prison de Forest,
le partenariat avec les Noirauds
pour la prison de Berkendael,
sortir les mineurs de la prison
de Makala...



Salduz

La loi Salduz du 13 août 2011, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, est une avancée remarquable sur le plan des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Cette nouvelle loi permet à tout suspect, entendu sur les faits dont il est suspecté, de se concerter confidentiellement avec un avocat avant sa première audition. Elle autorise aussi les personnes privées de liberté d'être assistées d'un avocat lors de leur audition.

Même si cette loi doit être revue et améliorée dans le futur, elle renforce de manière considérable les droits de la défense des justiciables. C'est incontournable.

Le barreau y est sensible et a tout fait pour que Salduz réussisse.

L'Etat ne mettant pas les facilités nécessaires pour que la loi soit transposée adéquatement, le barreau a dû entreprendre plusieurs actions pour que les moyens nécessaires soient mis à disposition. Le dialogue avec les autorités est en cours avec le ministre de la Justice et les principaux représentants des institutions concernées.

L'avocat est celui qui permet à la personne poursuivie de comprendre le juge et qui lui permet de se faire comprendre au juge. En étant présent aux côtés du justiciable dans des moments de grande émotion, l'avocat assure une meilleure transparence d'un débat loyal.

Le barreau a déployé ses meilleurs efforts pour organiser les formations des avocats et les permanences et permettre aux avocats volontaires d'y participer, de jour comme de nuit, 365 jours par an.

**Le Congo :
(décembre 2010 & avril 2012)**

Création des permanences, sélection des matières traitées, organisation des contrôles de qualité, autant de matières évoquées à Kinshasa en 2010 et en 2012 par la directrice du centre de formation professionnelle et le président du BAJ du barreau de Bruxelles, avec les barreaux de Kinshasa, ASF et le ministre congolais de la Justice.



© infobascongo - Prestation serment

La scission
de l'arrondissement
judiciaire
de BHV



Droits de l'Homme

Les droits de l'Homme constituent le cœur de la profession d'avocat, l'objectif de sa mission et la noblesse de son action.

Le respect de ces droits fondamentaux et de la défense est un des thèmes majeurs de l'action de l'Ordre tant au plan national qu'international.

L'Institut des droits de l'Homme créé au sein de notre barreau organise régulièrement des activités scientifiques de grande qualité telles que des formations régulières consacrées à des commentaires de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, à la sensibilisation des avocats à cette convention et aux procédures devant la Haute juridiction.

Un comité de vigilance visant à répondre aux sollicitations de réactions suite aux violations des droits de l'Homme qui nous parviennent de différents barreaux, instituts, organisations a été mis sur pied et réagit aux situations de crise dont il a connaissance.

Le barreau s'est mobilisé à plusieurs reprises à propos de situations collectives ou individuelles injustes : situation des avocats en Tunisie, en Maurétanie, au Sénégal, en Turquie, mobilisation pour soutenir Me Firmin Yangambi, détenu depuis plus de deux ans et condamné à Kinshasa dans le cadre d'un procès entaché d'un nombre important de violations des droits fondamentaux de la défense et d'autres irrégularités procédurales graves...

Plusieurs représentants du barreau se sont mobilisés et ont manifesté notamment devant l'ambassade de Turquie en janvier 2012.

Un colloque a été organisé au Parlement européen sur les droits de l'Homme et les droits de la défense à Cuba alors que les autorités de ce même pays voulaient nous interdire de prendre la parole.

Le barreau a mené à plusieurs reprises des réflexions sur l'efficacité des juridictions pénales internationales en présence des plus hauts représentants de ces juridictions.

Le barreau a mené également des débats sur le printemps arabe.



05

L'aide au plus démunis et aux exclus de notre société

L'accès des plus pauvres à la justice a toujours constitué une préoccupation majeure de l'Ordre des avocats.

Au cours des dernières années, il a multiplié les initiatives destinées à permettre à ceux-ci de bénéficier des services d'avocats.

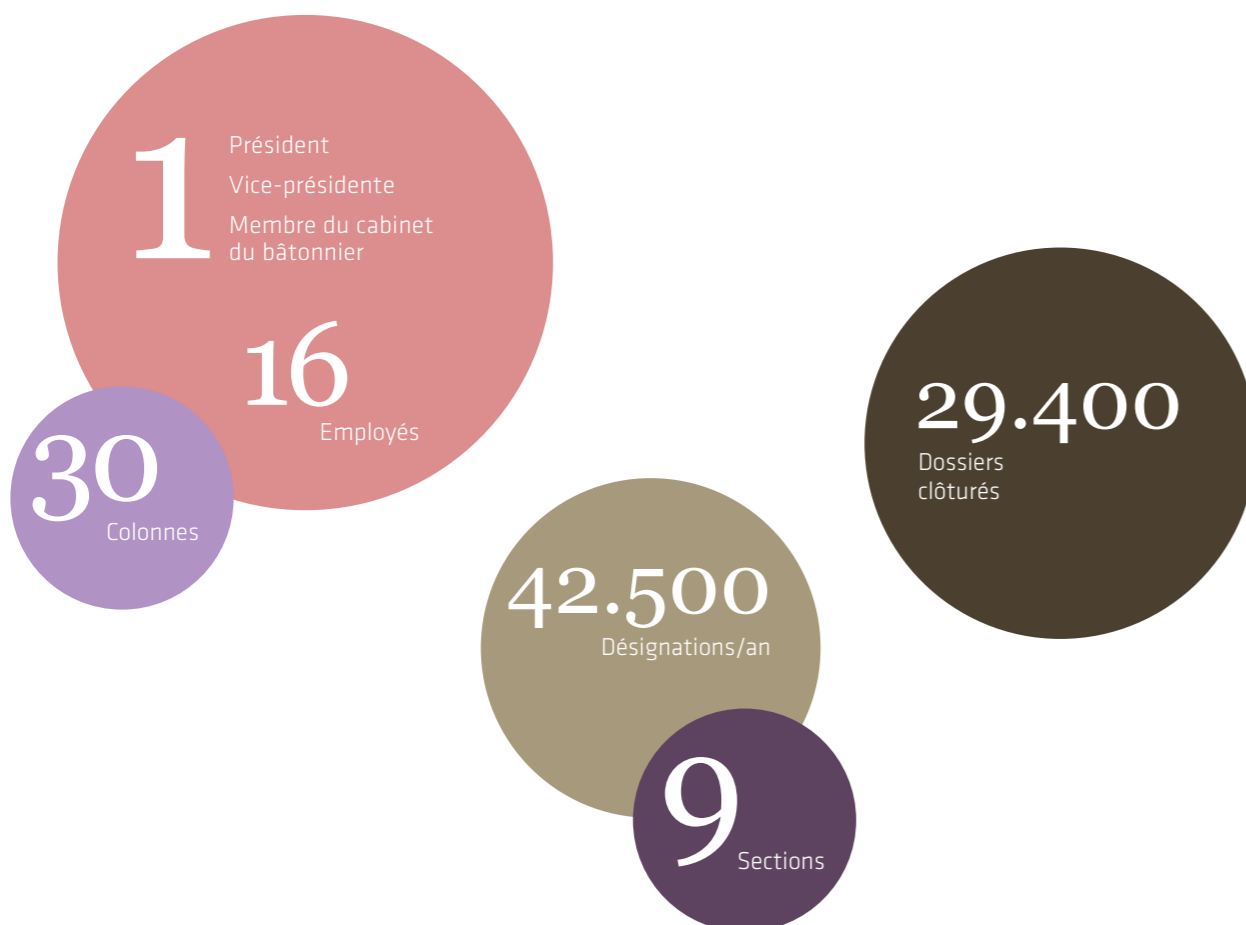
Ces initiatives se sont développées tant en Belgique qu'à l'étranger.



Le Bureau d'aide juridique en quelques chiffres (« BAJ »)

En 2012, le BAJ de Bruxelles, c'est :

- Un président, une vice-présidente et un membre du cabinet du bâtonnier,
- Seize employés travaillant sous la direction d'une coordinatrice ;
- Neuf sections d'avocats volontaires spécialisés, organisés en permanences ;
- Trente colonnes regroupant 1950 avocats volontaires ;
- Près de 29.400 dossiers clôturés ;
- Plus de 42.500 désignations (dossiers ouverts) par an.



L'aide juridique à Bruxelles

En l'espace de dix ans à peine, la charge de travail des avocats volontaires pour pratiquer l'aide juridique a presque doublé. Ils sont en 2012 un peu moins de deux mille à se charger, avec dévouement et dans des conditions de travail souvent difficiles, à la défense des plus vulnérables: personnes précarisées, allocataires sociaux, mineurs d'âge, étrangers en situation irrégulière, détenus ou plus généralement toute personne isolée dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1.165,00 € et toute personne cohabitante dont les revenus mensuels cumulés du ménage sont inférieurs à 1.423,00 €.

Le centre d'accueil situé rue de la Régence, à proximité immédiate du palais de justice, tient huit permanences hebdomadaires et accueille en moyenne pour chacune d'elles une septantaine de personnes. Des lieux de consultation sont également répartis au sein des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Divers accords ont été noués avec des associations à vocation sociale afin de faciliter l'accès à un avocat des personnes les plus précarisées.

L'assistance qui leur est prodiguée peut prendre toutes les formes :

Représentation devant les juridictions, dans toutes les procédures, de la justice de paix à la Cour constitutionnelle, conseils juridiques, négociation, mais aussi conciliation et médiation.

Un partenariat a par ailleurs été signé par l'Ordre avec l'Œuvre Royale des Berceaux Princesse Paola - Conservatoire africain, également appelé *Noirauds*, dont l'objet social est l'aide à la petite enfance défavorisée. A l'intervention du bureau d'aide juridique, les avocats peuvent introduire des demandes d'aide suivant un mécanisme simplifié.



WWW.AIDEJURIDIQUEBRUXELLES.COM

Presque 2000 avocats volontaires se chargent, avec dévouement de la défense des plus vulnérables



Le BAJ et les relations internationales

L'essor du BAJ sur le plan international date de 2007, lorsque des représentants du ministère de la Justice de la Corée du Sud sont reçus au BAJ pour apprendre à connaître notre système de fonctionnement.

Vinrent ensuite le barreau de Riga (Lettonie) et du Tchad, de Centrafrique, du Sénégal, du Congo, de la Tunisie et du Burundi.

Depuis que le Sénat français, à la suite d'une étude comparative approfondie, a décrété que notre système d'aide légale était le plus performant de ceux qu'il avait étudié, notre BAJ a été fort sollicité. D'où l'idée de créer une commission « BAJ International ». Ses missions ont été nombreuses.

Avril 2007

Visite de la délégation du ministère de la Justice, organisateur de l'aide légale en Corée du Sud.

Février 2008

Visite du barreau de Riga.

Avril 2008

Conférence internationale à Riga organisée par l'Union Européenne afin d'inciter les nouveaux pays entrés dans l'Union en 2004 à améliorer leur système d'aide légale.

Octobre 2009

Organisation à Bruxelles de dix jours de formation à l'attention de confrères tchadiens et centrafricains.

Juin 2009

Visite du bâtonnier et futur bâtonnier du Sénégal en vue d'une collaboration.

Juin 2010

Visite du barreau de Barcelone.

Novembre 2010

Organisation à Bruxelles d'une semaine de formation à l'attention de 4 confrères sénégalais.

Novembre 2010

Visite d'une délégation du Conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles ;

premiers jalons d'une collaboration barreau de Bruxelles / barreaux de Kinshasa en vue de transférer aux barreaux de Kinshasa notre know-how en matière de gestion de l'aide juridique.

Décembre 2010

A l'occasion du congrès de la CIB à Kinshasa, signature par le bâtonnier d'un protocole d'accord en matière d'aide juridique entre les barreaux de Kinshasa, de Bruxelles, le bâtonnier national du Congo, Avocats Sans Frontières Belgique et le ministre de la Justice du Congo.

Mars 2011

Délégation du Barreau de Bruxelles à Dakar pour évaluer la mise en place de l'aide légale et contacts au plus haut niveau afin d'obtenir des budgets supplémentaires.

Septembre 2011

Organisation d'une semaine de formation à Bruxelles pour les confrères burundais et des membres du ministère de la Justice du Burundi.

Mars 2012

Déplacement de la présidente honoraire du BAJ pour assurer le suivi et participer à l'élaboration d'une proposition de loi créant l'aide légale au Burundi.

Avril 2012

Visite de travail d'une délégation de l'Ordre pour affiner le projet de collaboration barreau de Bruxelles / barreaux de Kinshasa en matière d'aide juridique. La première étape concernera l'aide aux mineurs détenus à la prison centrale de Kinshasa. Une équipe d'une vingtaine d'avocats se spécialise. Le projet se précise en collaboration. A court terme une formation des avocats jeunesse de Kinshasa est envisagée, en collaboration avec la délégation Unicef au Congo. A long terme, une collaboration pour toutes les branches de l'aide juridique s'envisage, en collaboration avec la délégation Europaid à Kinshasa.

Ces missions ont été financées soit par des organisations internationales (UE, ONU), soit par ASF, soit par les barreaux et parfois à titre personnel par certains participants. Ce qui nous est demandé, c'est de partager notre expertise, un savoir-faire accumulé au gré de l'engagement répété des responsables du BAJ et de l'équipe administrative.

L'aide juridique en crise

Le BAJ de Bruxelles n'a bien évidemment pas été épargné par la crise qui secoue depuis quelques années le (sous-)financement de l'aide juridique en Belgique.

Il a participé à la mise en œuvre, en Belgique, de la jurisprudence dite « Salduz », du nom de l'arrêt prononcé par la Cour européenne des droits de l'homme et qui fait de l'assistance d'un avocat dès le premier interrogatoire par des autorités judiciaires ou de police un élément essentiel du procès équitable auquel chacun peut prétendre. C'est ainsi que de novembre 2010 à juin 2011, des avocats ont volontairement assisté plus de 1.200 personnes lors de leur audition par les juges d'instruction bruxellois.

Malheureusement, les engagements pris à l'époque envers le barreau par le pouvoir politique n'ont pas été tenus. Une loi a été votée, censée adapter la législation belge à la jurisprudence Salduz, mais s'est révélée être fort restrictive au regard des principes dégagés par la Cour européenne des droits de l'Homme. Les fonds promis par ce même pouvoir politique n'ont pas été débloqués dans leur totalité.

Plus généralement, c'est tout le financement de l'aide juridique qui a été mis en péril à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement, en dépit des engagements pris sous les précédentes législatures. Le montant servant de base à l'indemnisation des avocats intervenant en aide juridique, a ainsi perdu 10 % de sa valeur entre 2010 et 2012, pour en revenir au niveau qui était le sien en 2007.

Face à cette situation mettant en péril l'accès des plus démunis à la justice ainsi que le respect des droits de la défense, l'Ordre a dû prendre des mesures extrêmes. C'est ainsi que les permanences destinées à permettre la présence d'un avocat aux côtés des personnes privées de liberté, ont été suspendues le 30 mars 2012 à 19h00. Et à partir du 9 mai, le BAJ a cessé de désigner des avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne. Il devrait reprendre ses activités dès que le pouvoir politique satisfera aux revendications légitimes du barreau.





Le barreau et l'entreprise

L'action du barreau de Bruxelles ne se limite pas aux seuls citoyens. Un barreau comme celui de Bruxelles se doit de porter son attention aux entreprises.

A côté des stages ou du détachement en entreprise, de la présence de cabinets d'avocats dans des missions fédérales et régionales à l'étranger, voici un petit inventaire non exhaustif des actions menées récemment.

L'avocat et les juristes d'entreprise

La collaboration entre l'Institut des juristes d'entreprise et le barreau de Bruxelles s'est fortement développée par des projets communs : échanges de stagiaires et de juristes, protocole de confidentialité des pourparlers, protocole d'avocats détachés en entreprise, développement d'un centre de médiation.

L'avocat des starters

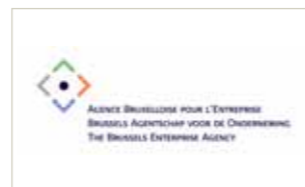
Les aides régionales consistent en la prise en charge de 50% des frais d'avocat avec un minimum de 500 euros et un maximum de 15.000 euros

L'avocat est devenu, dans un monde où le droit ne cesse de se complexifier, un véritable partenaire de l'entrepreneur. Conscient de cette nouvelle dimension de notre profession, notre barreau a œuvré afin que la nécessaire collaboration « *entrepreneur-avocat* » reçoive un écho favorable auprès des édiles politiques. C'est dans ce contexte qu'est né un nouveau partenariat à l'initiative du ministre bruxellois de l'Economie et du bâtonnier permettant aux starters - ces jeunes et petites entreprises qui fleurissent dans notre paysage économique (plus de 9.000 entreprises ont été créées en 2010 en Région de Bruxelles-Capitale) - de bénéficier des conseils d'un avocat au titre d'aide à la consultance.

Il s'agit de permettre aux starters de démarrer leur activité, accompagnées de l'expérience et des connaissances d'un avocat : choix de la forme juridique optimale, obtention des permis ad hoc, recherche de subsides, ... mais également tout au long de l'activité (rédaction de contrats, négociation avec des investisseurs, veille législative,...). Non seulement l'avocat permet à l'entrepreneur de créer sereinement son activité mais également, au travers de ses conseils, lui fournit les éléments nécessaires à la pérennité du projet.

Désormais, le service 1819 de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE-www.abe.be), qui délivre une première information aux entrepreneurs bruxellois et les aiguille, les renverra également, le cas échéant, vers un avocat. A cet égard, l'ABE constitue une liste d'avocats volontaires qui seront, en fonction de leurs matières de prédilection, renseignés auprès des entrepreneurs.

L'objectif est donc double : d'une part, permettre à l'entrepreneur de bénéficier d'une aide publique significative et, d'autre part, démontrer aux jeunes entrepreneurs que l'avocat est un véritable partenaire dont l'intervention doit être dédramatisée, voire dédiabolisée. Une bonne manière de rappeler qu'une entreprise ne peut réussir que dans un environnement juridiquement sain.



b-Mediation

Les deux Ordres du barreau de Bruxelles sont les membres fondateurs de l'asbl Brussels Business Mediation Center (BBMC) avec BECI (antérieurement la Chambre de commerce de Bruxelles).

L'objet du BBMC consiste à promouvoir la résolution non judiciaire des conflits. Outre la formation de professionnels à la médiation, le BBMC propose aux entreprises l'organisation de médiations dans la résolution de leurs conflits en matière commerciale et sociale. Il leur suggère des noms de médiateurs et assure un secrétariat dans l'organisation des médiations. A ce titre, le BBMC est un véritable centre de médiation.

Depuis 2011, le BBMC s'est ouvert à d'autres organisations professionnelles et c'est ainsi qu'en septembre 2011, l'Institut des juristes d'entreprises (IJE) s'affiliera et sera représenté au conseil d'administration du BBMC. Le BBMC déploie ses meilleurs efforts pour s'ouvrir à l'international et faire ainsi de la place de Bruxelles un lieu réputé pour le règlement alternatif des conflits. C'est évidemment tout profit pour les entreprises ... et pour les membres de notre barreau. Le BBMC a dorénavant une dénomination commerciale aisée à mémoriser : **bMediation**



WWW.BMEDIATION.EU

Le conseil aux micros-entrepreneurs

Beaucoup d'indépendants créent des micro-entreprises sans être conseillés utilement. Le barreau a noué des contacts avec la Région de Bruxelles-Capitale pour offrir ses meilleures expertises afin d'aider les petites structures à réussir leurs projets notamment lors de la négociation de micro-crédits.

L'avocat en droit boursier

Le barreau de Bruxelles a noué un partenariat avec Euronext Bruxelles pour mieux contribuer à toute réflexion relevant du droit des marchés financiers et renforcer les liens entre les acteurs de bourse (émetteurs, investisseurs, avocats, autorités de régulation...).



La collaboration avec Solvay

A la demande du barreau de Bruxelles pour aider les avocats à maîtriser toutes les questions de stratégie et de gestion de leur cabinet, la Solvay Business School of Economics and Management a organisé une formation de management en 5 modules démarrant en avril 2012.



L'avocat dirigeant son entreprise

1. Gouvernance et gestion de l'association
2. L'avocat et la gestion des ressources humaines
3. La stratégie d'un cabinet d'avocats
4. Marketing et business development
5. Gestion financière, rentabilité et tarification

L'aide aux entreprises en difficulté

Fin 2007, l'Ordre a mis sur pied, en collaboration avec le Centre pour entreprises en difficulté (CEd), une aide juridique pour les petites et moyennes entreprises. Créé en 2005 par la Région de Bruxelles-Capitale, le CEd (www.ced-com.be) est un service public dont l'un des objectifs est d'aider les indépendants et les chefs d'entreprises à anticiper les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs activités professionnelles.

La mise en place du Service d'assistance aux entreprises en difficulté est née du constat que les PME ne donnent, en général, pas une priorité aux moyens juridiques qui leur permettraient de prévenir ou de faire face à ces difficultés alors que l'aide juridique de deuxième ligne organisée par la loi du 23 novembre 1998 n'est pas accessible aux personnes morales.

Lorsqu'elles ne sont pas en mesure de prendre en charge les honoraires d'un avocat et qu'elles sont confrontées à une situation d'urgence objective (telle que le non-paiement de créanciers publics, la résiliation d'un bail commercial, une action en expulsion, une assignation par un fournisseur important, le prononcé d'un jugement par défaut, une saisie, une mésentente entre associés, la paralysie des organes sociaux, un sinistre affectant le stock ou le matériel, la perte d'un contrat essentiel, etc.), un avocat du Service d'assistance aux entreprises en difficulté est désigné à l'intervention du CEd.

Dans les limites de l'urgence, l'assistance gratuite de l'avocat consistera en une consultation, des négociations avec les créanciers, une comparution devant la chambre des enquêtes commerciales, le tribunal de commerce ou du travail en vue d'obtenir des facilités de paiement pour une dette commerciale, des cotisations sociales ou des impôts impayés, etc., et sera d'une durée maximale de 6 à 8 semaines.

La journée de réflexion sur la continuité des entreprises

Journée de réflexion sur la continuité des entreprises (juin 2012)

Dans le but de participer à l'évaluation de la loi entreprise en juin dernier par la FEB, le conseil de l'Ordre a organisé des « états généraux de la continuité des entreprises » ayant pour objet d'apporter une contribution d'avocats spécialisés en vue de concourir à la clarification de certaines des questions controversées.

L'hommage aux juges et conseillers sociaux et juges consulaires

Le 16 novembre 2011, les deux Ordres du barreau de Bruxelles rendaient un vibrant hommage aux Conseillers et Juges sociaux, en présence de leurs représentants, des Chefs de Corps et des ministres du Travail et de la Justice.



Hommage rendu aux juges consulaires avec le ministre Cerexhe et la présidente du tribunal de commerce. Printemps 2011

L'avocat en entreprise

En 2010, le barreau a noué un protocole avec l'Institut des juristes d'entreprise pour déterminer les conditions dans lesquelles un avocat pouvait travailler comme indépendant au sein d'une entreprise sans porter atteinte aux principes fondamentaux de sa déontologie. Ce protocole a rencontré un vif succès.



07

La place de la femme au barreau

La commission « Les femmes et le barreau » a été créée en vue de rechercher les conditions dans lesquelles les femmes de notre barreau exercent leur profession et de faire toute proposition en vue d'améliorer leur exercice.

60%
des stagiaires

Les femmes représentent en effet 42% de notre barreau et ce pourcentage monte même jusqu'à 60% parmi les stagiaires.

42%
des avocats inscrits

Après s'être penché sur l'ensemble des travaux déjà réalisés soit par d'autres barreaux, soit dans le cadre d'autres professions, il est apparu indispensable de procéder à un état des lieux. C'est ainsi qu'un sondage a été réalisé à l'automne 2011.

L'ampleur de la participation au sondage montre que la situation des femmes avocats constitue une préoccupation de notre barreau et, en particulier, pour la gent féminine. Les femmes ont donc manifesté un intérêt majeur quant à leur statut et leur place au sein du barreau.

Les résultats du sondage ont également montré que plus de 37% des femmes font état de difficultés liées à leur statut de femme (hors situation de grossesse ou de maternité), en raison essentiellement d'un manque de considération de la part de confrères mâles, de clients ou de magistrats et des difficultés à combiner vie privée et vie professionnelle, tandis que plus de 30% ont le sentiment d'avoir fait ou de faire l'objet de discriminations, en particulier en cas de grossesse ou de maternité.

Considérant qu'il convient de favoriser un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le conseil de l'Ordre a souhaité que différentes initiatives soient prises :

↗
Négociation et mise en place d'une assurance maternité ainsi que d'une assurance fin de collaboration sur base volontaire.

↗
Renégociation de la couverture maladie invalidité.

↗
Poursuite du chantier relatif au statut du collaborateur.

↗
Création de la fonction d'un conseiller à l'égalité des chances en vue de lutter contre toute forme de discrimination.



© BENOÎT FERON

La situation
des femmes avocats
constitue
une préoccupation
fondamentale
de notre barreau

08

Le barreau, l'art et la culture

Le bâtonnier de l'Ordre a voulu réunir au sein de la commission de l'Ordre appelée « Avoc'art » des avocats amateurs d'art sous toutes leurs formes. Son objectif ? Réfléchir aux liens entre l'art et la profession d'avocat, placer la beauté de l'art au cœur des travaux de l'Ordre.



© J.L. MOERMAN

Nul ne peut imaginer une société démocratique évoluer favorablement sans l'art

Alors comment imaginer qu'une profession telle que la nôtre puisse progresser d'une manière originale sans une présence artistique ? L'artiste qui, comme l'avocat, a pour point commun d'évoluer dans la contradiction ne peut-il, par son regard, nous faire réfléchir à la raison d'être de notre profession, de ses défis et combats, en nous détachant des contingences quotidiennes ? N'avons-nous pas intérêt à associer des artistes à la défense de valeurs qui nous sont chères, comme la défense des droits des plus faibles, l'idée de justice ou la résistance à l'oppression afin que notre réflexion soit plus riche et que nos messages soient porteurs dans le public ?

A l'occasion du bicentenaire du barreau de Bruxelles, une sculpture, intitulée « Ars aequi » présentant un lien avec la justice et créée par l'artiste belge contemporain Fred Eerdeken, est venue orner la salle du conseil de l'Ordre. Une œuvre de l'artiste belge Philippe Van Snick a été installée à l'entrée de la même salle.



"Ars Aequi"
Fred Eerdeken



"Tout"
Philippe Van Snick



"Allégorie de la justice"
J.L. Moerman

D'autres initiatives ont été prises, à commencer par la publication du splendide livre de photos de notre confrère Benoît Feron « Visages d'avocats », l'installation des photos de Marie-Jo Lafontaine dans le cabinet du bâtonnier ou du tableau de Jean-Luc Moerman inspiré de Cranach dans le vestiaire des avocats, la reproduction de dessins du célèbre artiste belge Antoine Mortier dans le recueil de règles professionnelles. Personne n'oubliera l'œuvre de Charles Kaisin, « Pneuma », qui a orné la salle des pas perdus à l'occasion de la rentrée judiciaire et qui fait l'objet d'un livre de photographies prises par Marie-Françoise Plissart.

"Babylon Babies"
Marie-Jo Lafontaine



"Pneuma"
Charles Kaisin

Activités artistiques de l'Ordre



"Visages d'ailleurs"
Pierre Chomé



"Visages d'avocats"
Benoît Feron

Evénements de l'Ordre



Séance solennelle de Rentrée du barreau de Bruxelles
Janvier 2012
Vidéo visible sur le site du barreau



Affiche portes ouvertes 2010
E411

Des confrères ont été associés aux initiatives artistiques de l'Ordre.

Ainsi, Me Pierre Chomé expose-t-il ses « Visages d'ailleurs » au vestiaire des avocats.

Une bande dessinée consacrée aux avocats a été publiée à l'occasion de la rentrée solennelle de l'année 2011.

La conférence d'Eric-Emmanuel Schmidt, les midis de la poésie au palais, la soirée consacrée à Jean Genet, l'inoubliable concert de Frank Braley et du bâtonnier Glansdorff, la pièce de théâtre « Crimes et châtiments » jouée par des avocats, la projection des films consacrés à l'affaire Chebaya et à celle d'Outreau ont été organisées dans la perspective de la rencontre de l'art et du barreau.



"Crime et châtiments"
David Merveille



Jean de Codd
"Justice en vérités"
Collège de Belgique - 14 mars 2012



illustration a l'occasion du bicentenaire
Ever Meulen



09

**Le barreau
dans la Cité**

© BENOÎT FERON

Il faut être au coeur de la Cité pour être entendu

Télé **b**ruelles

Le partenariat avec Télé Bruxelles

Le 13 septembre 2011, à l'initiative de la commission légitime confiance et de son président, le bâtonnier Yves Oschinsky, le bâtonnier Jean-Pierre Buyle a signé la convention actant une nouvelle collaboration entre notre Ordre et Télé Bruxelles. Ces émissions « A vos cas » sont aussi relayées sur le site RTL.be



Les Noirauds



WWW.BERCEAUX-WIEGJESPPOLA.BE

L'œuvre Royale des Berceaux Princesse Paola, connue également sous le nom de Conservatoire Africain, est une association caritative fondée en 1876 qui vient en aide aux enfants défavorisés de zéro à quatorze ans. Elle veille à assumer les besoins vitaux d'enfants en prenant en charge, notamment, des frais médicaux (traitements, médicaments) et scolaires (fournitures scolaires, intervention dans les frais de voyage scolaire) ou en achetant du matériel indispensable au développement des enfants et que ne peuvent prendre en charge les parents.

Dans le cadre du partenariat avec l'Ordre, elle peut intervenir pour venir en aide à des mineurs étrangers non accompagnés (Mena), des mineurs pour lesquels un dossier protectionnel est ouvert au Tribunal de la Jeunesse ou pour des mineurs au sein d'un conflit de droit de la famille. Les dossiers doivent être introduits au Bureau d'Aide Juridique qui, après sélection, les soumettra à l'Œuvre Royale des Berceaux Princesse Paola qui décidera de la prise en charge. Comme il est important de ne pas donner de faux espoirs, une note a été établie à l'intention de nos confrères qui souhaitent introduire un dossier. Elle a pour but de leur permettre d'évaluer si une aide est possible dans le cas d'espèce. Cette note peut être téléchargée sur le site web de l'Ordre.

Afin de disposer des moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social de l'association, les membres de l'Œuvre Royale des Berceaux Princesse Paola et des sympathisants procèdent à des collectes plusieurs fois par an, déguisés en rois africains d'opérette (d'où leur nom de Noirauds), afin de rester anonymes. Ils sont ainsi présents à la soirée de gala du Salon de l'Auto et à différents tournois de golf, mais leur plus grande manifestation est leur collecte annuelle dans les restaurants de Bruxelles et de Waterloo.

Tout l'argent récolté sert exclusivement à l'aide à l'enfance car les frais de fonctionnement sont pris en charge par les cotisations des membres.

Back to
Optimism

La Ligue des Optimistes

L'optimisme n'est pas une aptitude congénitale au bonheur qui nous affranchirait des problèmes douloureux et des grands chagrins de notre vie.

L'optimisme est un apprentissage par lequel, à partir d'une décision consciente, l'homme se construit dans la connaissance de lui-même et la discipline.

Tels sont les mots du président de la Ligue des Optimistes et par ailleurs avocat au barreau de Bruxelles, Luc Simonet. Le barreau de Bruxelles s'est associé à la Ligue des Optimistes pour plusieurs manifestations en 2011 et 2012.

Les salons de l'Auto, Batibouw et Entreprendre

La présence des avocats aux principaux salons bruxellois se confirme chaque année et les nombreuses consultations prodiguées lors de ces manifestations conduisent à affirmer notre rôle de conseillers.



Un barreau sportif

Le barreau de Bruxelles est aussi un barreau sportif. Pas moins de **650 avocats** ont participé aux 20 KM de Bruxelles en 2011 et en 2012!

Juriscup, tournois de tennis et football ponctuent la vie des avocats.

650
avocats aux 20 km

Les vœux du barreau aux Bruxellois

Les vœux des barreaux francophone et néerlandophone se sont exprimés en grand à l'intention des centaines de milliers de bruxellois qui passent devant le palais de justice.



Le jeu des dictionnaires

Le jeudi 9 juin 2011, l'équipe du jeu des dictionnaires et de la semaine infernale de la RTBF s'est installée dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel pour y enregistrer une émission unique.

Nous connaissons l'humour décalé et impertinent de Raoul Reyers, Frédéric Jannin, Juan d'Oultremont, Jean-Jacques Jaspers, Thomas Gunzig, Gilles Dal et d'autres encore qui, réunis autour de Véronique Thyberghien, nous distraient et nous amusent en évoquant les petites choses de la vie et les événements importants de l'actualité.



Manneken Pis & le bicentenaire du barreau

Janvier, février et mars, un début d'année 2011 fort d'une présence active et festive du barreau de Bruxelles dans la Cité.

Les juridictions internationales

Le barreau s'est intéressé de très près aux juridictions internationales en rencontrant les responsables de la cour pénale internationale, de la cour européenne des droits de l'Homme ou de la cour de justice de l'Union européenne.





Les publications

Durant ces deux dernières années, l'Ordre s'est investi dans la réalisation et l'édition de plusieurs ouvrages dans des matières variées, allant de la bande dessinée à des actes de colloques utiles à la profession d'avocat.



Visages d'avocats

Benoît Feron - Editions Renaissance du livre



Le traité sur l'Ohada

Publié aux Editions Bruylant



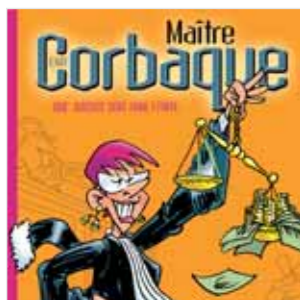
La Justice en vérités

Editions Anthémis



La brochure sur l'évaluation de la réforme de Bologne

Téléchargeable sur le site ou l'extranet du Barreau



La bande dessinée du bicentenaire du barreau

E411 - Editions Sandawe.com



Histoire du barreau de Bruxelles 1811 - 2011

Editions Bruylant



Livre sur Pneuma avec les photos de Marie-Françoise Plissart

Editions Filipson



Les états généraux sur la continuité des entreprises

Editions Bruylant



Les actes du colloque sur les lendemains de la crise

Publiés dans la revue Euredia



Le débat des bâtonniers à l'occasion du bicentenaire

Publié au Journal des tribunaux



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS



**La Libre Essentielle
Numéro spécial
sur la rentrée du barreau**

Téléchargeable sur le site ou l'extranet du Barreau



**La Libre Essentielle
Numéro spécial sur le bicentenaire
du barreau**



**Le vade-mecum
sur la profession d'avocat**

A paraître en septembre 2012



PHOTO DE COUVERTURE ET CI-DESSUS
© MARIE-JO LAFONTAINE

*Certes, une justice n'existera
peut-être jamais sur cette terre
mais elle doit exister comme une cible.
Si les juges deviennent ses flèches,
les avocats demeurent la corde vibrante
qui les propulse.*

Eric-Emmanuel Schmitt,
Avant-propos de Visages d'avocats

E.R.: JEAN-PIERRE BUYLE - AVENUE LOUISE 240 - 1050 BRUXELLES
CONCEPTION ET RÉALISATION: WWW.IBIS-ADVERTISING.COM - 06/2012